

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1999)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Autor: Zölch-Balmer, Elisabeth / Annoni, Mario

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Directrice: la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch-Balmer
Suppléant: le conseiller d'Etat Mario Annoni

3.1 Les priorités de l'exercice

La mise en œuvre des textes législatifs révisés et des mesures de réorganisation fondamentales s'est poursuivie dans les domaines relevant de la compétence de la Direction. Les contacts réguliers avec les entreprises et les partenaires sociaux ont eu pour but de favoriser la compréhension mutuelle. Un rapport de base sur la situation de l'économie bernoise a été élaboré par l'Office du développement économique (ODECO) avec la participation du secrétariat général et d'autres services cantonaux. Cette étude met en exergue quelques aspects positifs importants comme un taux de chômage très bas en comparaison nationale, une fiscalité toujours aussi avantageuse pour les personnes morales et, d'une manière générale, de bonnes infrastructures de transport. En revanche, en ce qui concerne les deux principaux indicateurs conjoncturels, à savoir le produit intérieur brut (PIB) et le revenu cantonal, le canton de Berne a accusé, au cours des années nonante, un net retard par rapport à la moyenne suisse.

La priorité a également été accordée à la mise en place, en décembre, du nouveau service de transfert de technologie entre les milieux scientifiques et les milieux économiques, intitulé InnoBE AG. Cette société «à but non lucratif» réunit sous un même toit l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise, la Coopérative bernoise pour le transfert de technologie (BeTech) et l'Association pour la promotion des nouvelles technologies de fabrication (GFT). La mise en œuvre des «six offensives pour le canton de Berne» s'est poursuivie au-delà du calendrier fixé initialement (1997 à 1998) et ces mesures ont été intégrées, au besoin, dans les tâches d'exécution ordinaires. Le Conseil-exécutif a pris acte, en décembre, de l'intention de la Direction de réviser l'actuel Programme touristique. Il a également décidé, dans le cadre du NTA, le retrait régulier de l'encouragement à la construction de logements. La Promotion économique du canton de Berne (PEB) peut se targuer d'un développement réjouissant de ses activités en 1999. Parmi les événements marquants, il convient de relever l'implantation du World Trade Institut à Berne, des entreprises Frito-Lay à Berne, DiAx et Nebus à Bienne, Atag-Debis à Zollikofen et Langenthal ainsi que le soutien à des firmes bernoises telles que Galenica à Berthoud, Sphinx Systems à Matten près d'Interlaken et à l'Institut Straumann à Villeret. En 1999, 88 entreprises ont bénéficié du soutien de la PEB.

Le nombre de demandeurs d'emploi suivis par les offices régionaux de placement (ORP) est tombé à 16 800 à la fin de l'année, soit près de 4 400 personnes en quête d'emploi en moins. Diminution réjouissante du chômage qui a cependant nécessité une réduction du personnel des ORP (75 postes), qui n'a que partiellement pu se réaliser par le biais de départs naturels. Avec l'aide de consultants externes, l'optimisation de l'exécution des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage a été entamée au cours du second semestre de 1999.

Sur la base de la Stratégie 2000 pour l'agriculture bernoise et de la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture, l'Office de l'agriculture a élaboré un concept structurel pour l'agriculture bernoise. Ce nouveau concept directeur vise une meilleure adaptation des moyens cantonaux eu égard à la politique agricole de la Confédération et une affectation plus efficace de ces fonds à partir de l'année 2001. Alors que les précédents trains de mesures d'économie en matière agricole avaient surtout porté sur la formation, la vulgarisation et l'administration, les deux dernières offensives du même ordre ont touché les exploitations agricoles mêmes. C'est ainsi que diverses

contributions viennent d'être supprimées ou réduites par étapes successives. De nouveaux progrès dans l'optimisation des structures de l'administration agricole ont aussi été accomplis moyennant le projet de création d'un centre de prestations en matière d'économie laitière à la Rütli (fusion du SICL et de l'ELR), grâce à la collaboration réalisée entre les trois cantons de Berne, Fribourg et Soleure pour le versement des paiements directs (projet dans le cadre d'Espace Mittelland), ainsi que par la fermeture des écoles d'agriculture de Loveresse et de Waldhof. Au mois de juin, l'affermage des domaines agricoles de l'Etat a pu être mené à terme en procédant au tri des candidatures et à la désignation définitive des fermiers (individuels ou en communauté). Pour les domaines agricoles «Seeland» et «Berner Oberland», les contrats de bail sont devenus effectifs au 1^{er} janvier 2000; pour les autres domaines, l'affermage commencera le 1^{er} mai 2000.

L'année 1999 a été marquée par trois catastrophes naturelles qui ont placé le service forestier devant de lourds défis: les chutes de neige abondantes de février ont entraîné un très grand risque d'avalanches pendant plusieurs jours et nécessité l'évacuation des habitants de nombreuses maisons ainsi que le blocage de plusieurs voies de communication. On a enregistré plusieurs centaines d'avalanches qui ont provoqué des dommages matériels. Les forêts de protection et les paravalanches ont prouvé leur efficacité, les mesures organisationnelles en matière de prévisions et d'alarme et la collaboration avec les autorités des communes et des districts ont bien fonctionné. Les victimes ont reçu une aide rapide et facilitée pour éliminer les dommages causés par les avalanches. La coïncidence de la fonte des neiges avec de fortes pluies au mois de mai a provoqué les inondations du siècle. Dans les régions de montagne, les masses d'eau ont en outre causé de nombreuses coulées de boues, glissements de terrain et chutes de rochers. Le 26 décembre, la tempête Lothar a causé des dégâts d'une ampleur sans précédent dans les forêts du canton de Berne. Les estimations chiffrent le volume du chablis à 4,5 millions de m³, soit six fois plus que l'ouragan Vivian en février 1990.

Les catastrophes naturelles de 1999, qui ont causé des dommages considérables dans certains cas, ont montré les limites des moyens techniques mis en place pour les éviter, d'où la nécessité de trouver de nouvelles solutions permettant à l'homme de s'accommoder de telles catastrophes. Un pas a été franchi dans cette direction avec la mise en œuvre de mesures concernant la régénération des eaux. Le nouveau décret sur l'octroi d'indemnités en faveur de la régénération dans le domaine des eaux publiques, qui définit les modalités d'utilisation du Fonds de régénération prévu dans la loi sur l'utilisation des eaux, approuvée par le peuple en novembre 1997, a permis la réalisation d'un grand nombre de projets de diverse importance. Une commission d'experts extraparlamentaires, dirigée par l'Office de la nature, a adopté le projet de la nouvelle loi sur la chasse et sur la protection du gibier.

Sous la conduite du secrétariat général, un groupe de projet assisté par des experts externes et composé de délégations de divers offices de la Direction a entamé, en mars, une analyse des structures et des tâches sous un angle économique. Le projet Herkules a pour but de redéfinir la répartition des tâches et de créer les bases nécessaires à l'introduction de la nouvelle gestion publique (NOG). Le 22 décembre, le Conseil-exécutif a arrêté la décision concernant le transfert du Bureau de coordination des questions liées à l'intégration européenne à la Chancellerie d'Etat, prévu pour le 1^{er} mars 2000.

La directrice de l'économie publique du canton de Berne assume depuis août 1999 la présidence du Comité gouvernemental de l'Espace Mittelland (EM) pour une période de deux ans. Elle s'est fixé comme objectif de conférer un caractère plus contraignant à la collaboration entre les administrations cantonales. Le Comité gouvernemental de l'EM a décidé d'accorder la priorité à ce type de coopération et d'en faire un objectif stratégique. Le projet d'exposition nationale a été l'objet d'une grave crise de confiance. Sous la pression des événements, le comité stratégique a créé, sur proposition de la conseillère d'Etat Elisabeth Zölch, vice-présidente, les bases permettant de renforcer les structures de direction et de collaborer avec les milieux économiques et la Confédération au sein de la direction d'Expo. Le 15 octobre 1999, le comité stratégique a nommé, sur la base des nouveaux statuts et d'entente avec le Conseil fédéral, les cinq membres du nouveau comité directeur, qui se voit attribuer des pouvoirs élargis. Peter Schmid, ancien conseiller d'Etat bernois, et Pierre Dubois, ancien membre de l'exécutif cantonal neuchâtelois, représentent les cantons de l'Expo et les villes des arteplices au sein du comité directeur. Ce dernier devra informer chaque trimestre le comité stratégique de l'état d'avancement du projet. Vers la fin de l'année, il est apparu que la crise devrait pouvoir être surmontée grâce aux ressources financières et au personnel mis à disposition par la Confédération et les milieux économiques.

3.2 Rapports des offices

3.2.1 Secrétariat général

3.2.1.1 Organisation/tâches

Le secrétariat général a conduit les travaux de mise en œuvre des décisions prises par le Conseil-exécutif sur la base du réexamen des domaines agricoles du canton. Il s'agissait notamment de résoudre les problèmes liés à l'affermage, à la compression du personnel et au futur statut du domaine agricole de Bellelay. Il a en outre pris part à la réalisation de divers projets interdirectionnels, notamment au sein du comité de projet sur la répartition des tâches entre le canton et les communes, dans le cadre du projet «Nouvelle gestion publique NOG 2000», au sein des groupes de travail s'occupant respectivement de la mise en œuvre du rapport sur les relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques ou d'économie mixte et de l'étude sur la «redistribution des recettes fournies par les instruments économiques pour la protection de l'environnement» (MUEK). Il a également participé activement à la mise en place de la stratégie informatique cantonale et au projet de renouvellement du système d'information sur les finances (projet FIS 2000). Le secrétariat général était également représenté au sein des groupes de travail chargés de la révision des directives de la JCE sur la construction en dehors de la zone à bâtir et des directives sur la technique législative. Sous sa direction, un groupe de projet assisté d'experts externes et composé de représentants de l'Office du développement économique (ODECO), de l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT) et de l'Office de l'agriculture a procédé, depuis le mois de mars 1999, à un réexamen des structures et des tâches sous un angle économique (projet Herkules).

La Direction de l'économie publique juge également important de maintenir de bonnes relations avec les partenaires sociaux et d'organiser des entretiens réguliers avec les milieux économiques. Tant les échanges d'informations et d'idées que la recherche de solutions communes aux problèmes contribuent à améliorer la compréhension mutuelle entre les milieux politiques, patronaux et syndicaux.

En septembre, le secrétariat général a en outre repris la direction du groupe Communication de l'Espace Mittelland.

3.2.1.2 Service juridique

Le service juridique a traité 145 recours (1998: 166). Le Tribunal administratif a jugé six recours contre des décisions de la Direction de l'économie publique. Il a admis un recours, en a rejeté trois et classé deux. La commission de recours du Département fédéral de l'économie publique a admis un recours, en a rejeté un et classé un également. Le service juridique s'est en outre occupé de travaux législatifs, notamment de la préparation des révisions partielles de la loi sur le commerce et l'industrie et de la loi sur l'hôtellerie et la restauration ainsi que de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance sur la lutte contre le feu bactérien et de l'adaptation des réglementations régissant l'assurance-chômage, l'agriculture et les émoluments.

3.2.1.3 Approvisionnement économique (OCAE)

L'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne, qui est chargé des tâches d'exécution dans le domaine des transports à l'échelon cantonal, a créé en 1998 et 1999 les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un rationnement éventuel du carburant pour le trafic motorisé privé, après 90 jours de préparation au plus. En ce qui concerne le rationnement des denrées alimentaires, qui relève en premier lieu de la compétence communale, l'OCAE a discuté avec les grandes communes des consignes à observer et des objectifs à atteindre d'ici à la fin 2000. Les autres offices communaux de l'approvisionnement économique (OCAE) seront informés des prescriptions édictées par la Confédération en la matière lors des séances d'information régionales qui auront lieu au second semestre 2000.

3.2.1.4 Assurance immobilière du canton de Berne (AIB)

Les pertes provisoires au niveau de l'exploitation, qui sont liées aux dommages d'une ampleur exceptionnelle causés en 1999, se chiffrent à 77,4 millions de francs. Compte tenu des contributions de la réassurance et de la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels ainsi que du prélèvement de 78 millions de francs sur les provisions de l'AIB, l'exercice devait se solder par un excédent de 0,6 million de francs (1998: 2,7 millions de fr.). Les recettes provenant des primes ont diminué de 150,6 millions de francs en raison de l'abaissement des primes à partir du 1^{er} janvier 1999 pour les bâtiments de construction massive (155,4 millions de fr.). Les revenus issus des investissements en capitaux ont atteint un montant de 54,1 millions de francs (48,2 millions de fr.). Les coûts des dommages causés par le feu ont été à peu près du même ordre que ceux de l'année précédente, soit un montant brut de 49,5 millions de francs (49,1 millions de fr.). Les dommages dus aux éléments naturels ont atteint un record absolu dans l'histoire de l'AIB qui fêtera bientôt ses 200 ans. Les dommages causés aux bâtiments ont été quasiment huit fois plus élevés que la moyenne des dix dernières années. Les provisions constituées pour les cas de dommages exceptionnels, les fonds de la réassurance et les contributions de solidarité des 19 assurances immobilières cantonales versées dans le cadre de la Communauté intercantonale de risques dus aux éléments naturels ont permis à l'AIB de supporter cette charge financière et de renoncer à un relèvement des primes. Les charges pour la sécurité-incendie et les services de défense ont diminué, atteignant un montant de 27,3 millions de francs

(31,5 millions), en raison notamment de l'évolution de la situation économique et d'une certaine retenue en matière d'investissements de la part de bon nombre d'entreprises et de propriétaires immobiliers.

Les comptes 1999 devront encore être soumis au conseil d'administration de l'AIB, pour approbation. Pour de plus amples détails, il convient de se référer au rapport annuel de l'AIB qui paraîtra fin mai 2000.

3.2.2 **Bureau de coordination des questions liées à l'intégration européenne (BIEU)**

1999 fut une année de transition pour le Bureau de coordination des questions liées à l'intégration européenne (BIEU). Le poste est resté vacant à partir du 1^{er} juin. Le 1^{er} septembre, le Conseil-exécutif a chargé la Direction de l'économie publique et la Chancellerie d'Etat de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le transfert du BIEU à la Chancellerie d'Etat. Cette dernière a été chargée de prendre les mesures de réorganisation interne et de définir le cahier des charges du délégué ou de la déléguée de manière à assurer, à *long terme*, la création d'un service des relations extérieures et, à *court terme*, une coordination optimale des affaires extérieures du canton dans les limites des ressources financières et humaines disponibles. Le Conseil-exécutif a arrêté le 22 décembre la modification d'ordonnance requise (entrée en vigueur le 1.3.2000).

La Communauté de travail du Jura (CTJ) a traité les dernières demandes de crédit présentées au titre du programme européen Interreg II, qui s'est achevé à la fin de l'année. Elle a entrepris un travail d'évaluation de ce programme afin de pouvoir aborder dans les meilleures conditions le futur programme Interreg III. Outre l'agritourisme, la formation professionnelle, les microtechniques et la liaison TGV Paris-Lausanne/Berne, l'aménagement du territoire a été au centre des activités de la CTJ, qui a consacré à ce sujet un colloque franco-suisse de grande portée. L'expérience montre l'efficacité des nouvelles structures institutionnelles qui, décidées en 1998, ont été progressivement mises en place et ont pris leur rythme de croisière durant l'exercice. Au plan de l'administration cantonale, il convient de signaler que la gestion administrative du dossier CTJ a été transférée au cours de l'été à la Chancellerie d'Etat.

Le Bureau s'est également occupé de la coordination de la consultation cantonale sur les accords sectoriels entre la Suisse et l'Union européenne et sur les mesures d'accompagnement de la Confédération, de même que de la préparation de leur mise en œuvre à l'échelon cantonal. Le canton de Berne occupe un siège au sein de la Conférence du Rhin Supérieur et notamment au sein des groupes de travail Transports et Education. En ce qui concerne le second de ces domaines, les questions ayant trait au bilinguisme ont été traitées en priorité. Le développement du bilinguisme dans la région concernée constituera, l'an prochain, l'un des principaux objectifs de la Conférence. Le délégué du canton de Berne a proposé la mise sur pied d'un groupe de spécialistes «Multilinguisme et citoyenneté».

3.2.3 **Office de l'agriculture (OAGR)**

Sur la base de la Stratégie 2000 pour l'agriculture bernoise et de la nouvelle loi fédérale sur l'agriculture, l'OAGR a élaboré un concept structurel pour l'agriculture bernoise. Ce nouveau concept directeur vise une meilleure adaptation des moyens cantonaux à la politique agricole de la Confédération et – grâce à la différenciation régionale – une affectation plus efficace de ces fonds. Sur l'initiative du canton de Berne, les cantons de Berne, Fribourg et Soleure ont développé – dans le cadre d'un projet Espace Mittelland – un système informatique commun qui leur a notamment permis d'effectuer

pour la première fois le versement des paiements directs ensemble, au mois d'août, ainsi que le prévoit la nouvelle ordonnance sur ce type de contribution.

L'année écoulée a été marquée par la fermeture des écoles d'agriculture de Loveresse et de Waldhof. Le service de vulgarisation et l'école d'économie ménagère rurale restent cependant à Waldhof en tant que parties intégrantes de l'Inforama Nord; à Loveresse, par contre, ces deux composantes ont été comprises dans les pourparlers en cours pour la création d'un centre de compétences agricoles propre à l'ensemble de l'Arc jurassien (BEJUNE). Quant au projet d'aménagement à la Rütli d'un centre unique de prestations pour l'économie laitière (fusion du Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière [SICL] et de l'Ecole de laiterie de la Rütli [ELR]), il a pour but de réaliser des économies supplémentaires dans le secteur administratif. Toutefois, comme ces compressions de dépenses ne suffisent toujours pas à satisfaire les exigences du NTA, il a fallu supprimer les contributions de conversion à l'agriculture biologique et réduire les allocations versées aux communes pour la compensation écologique.

3.2.3.1 *Production, compétitivité*

En 1999, 28 047 bêtes ont été mises aux enchères sur les marchés publics (1998: 24 958). Grâce au système des enchères, les animaux ont pu être vendus en moyenne 7,2 pour cent plus cher que le prix d'estimation officiel. En application de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'élevage du bétail, les anciennes commissions cantonales d'experts ont été dissoutes ou plus exactement intégrées dans les syndicats d'élevage. 13 projets innovatifs ont bénéficié en 1999 de contributions cantonales pour un total de 457 205 francs. Dans le domaine du développement structurel, la Section du droit foncier rural et de la planification a émis 665 rapports concernant des projets de construction en zone agricole et 219 approbations d'affermage; elle a en outre contrôlé et ratifié 1410 décisions de droit foncier prises par les préfets.

Pour l'amélioration des bases de production, 19,7 millions de francs (1998: 20,9 millions de fr.) ont été garantis par le biais de contributions cantonales aux améliorations structurelles, et 11,7 millions de francs (1998: 11,4 millions de fr.) sous forme de contributions fédérales. En tout, c'est un volume de construction de 77 millions de francs qui a été soutenu à l'aide de subventions aux améliorations foncières (1998: 89 millions de fr.). 42,5 pour cent des contributions cantonales ont été attribuées à des projets du secteur du bâtiment et le reste à des projets du génie rural. Dans ce secteur, l'accent s'est encore porté sur les ouvrages communautaires tels que les accès aux fermes, les alimentations en eau et les améliorations foncières intégrales – ces dernières en partie pour l'acquisition de terrains en rapport avec Rail 2000, la T10 (déviation Anet–Gampelen) et la A16 (Transjurane). En tout, c'est un montant d'environ 240 000 francs – soit près de 2 pour cent des contributions au secteur du génie rural – qui a été utilisé pour des mesures écologiques. De plus, diverses dépenses écologiques d'envergure (comme par exemple les coûts supplémentaires engagés pour la construction de chemins requis du point de vue environnemental) ne sont pas comprises dans les données statistiques du Service des améliorations structurelles. Au total, près de 9,2 millions de francs (1998: 11,2 millions de fr.) de contributions ont été garantis par le canton en faveur de mesures de protection des animaux et des eaux, ainsi que pour des alimentations en eau. Environ 33 pour cent (35%) de tous les crédits garantis par le canton sont allés à l'Emmental, environ 38 pour cent (33%) à l'Oberland, environ 12 pour cent (15%) au Mittelland, près de 9 pour cent (9%) au Jura bernois et les derniers 8 pour cent (8%) au Seeland.

En 1999, la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB) a reçu au total 619 (892) demandes de la part de personnes physiques. Pour la première fois, c'est la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture qui a servi de base pour l'appréciation des requêtes. Les principaux

changements apportés sont le passage du principe du financement restant aux aides financières forfaitaires et l'introduction de prêts de démarrage aux jeunes agriculteurs. Les organes compétents de la CAB ont accordé des prêts d'un montant total de 47,8 millions de francs (1998: 50,1 millions de fr.), ainsi que des crédits à la construction sans intérêts d'une somme de 7,1 millions de francs (1998: 6,5 millions de fr.) en faveur de corporations en région de montagne. En raison des difficultés économiques subies par la plupart des bénéficiaires de crédits, les remboursements annuels ont accusé encore plus de retard que les années précédentes. Aucune perte de crédit n'a cependant été enregistrée.

Dans le secteur des épizooties et de la qualité de la viande, le nombre des cas d'ESB diagnostiqués est monté à 9 (3); hormis une seule exception, il s'est agi là d'animaux qualifiés de BAB (*«born after ban»*, c'est-à-dire nés après l'interdiction d'affourager de la farine animale aux ruminants) nés donc en 1992, 1993 et surtout 1994. Cet accroissement n'est pas à considérer comme une aggravation de la situation; elle résulte simplement du nouveau programme d'analyse (PA 99) introduit par la Confédération au 1^{er} janvier 1999 et qui consiste à examiner de manière systématique (moyennant le test immédiat de Prionics SA) non seulement les animaux cliniquement suspects mais aussi toutes les vaches pères, tuées ou abattues d'urgence. En outre, des analyses ont été effectuées au hasard sur des vaches abattues normalement. C'est ainsi que quatre cas d'ESB ont été détectés dans le canton de Berne grâce au nouveau PA 99. Dans la lutte contre les maladies pulmonaires du porc, ce sont maintenant les districts de Cerlier et de Laupen, ainsi que des parties des districts d'Aarberg et de Berne qui ont bénéficié d'un assainissement de surface. Au gré de ce processus, ont été assainies jusqu'à présent quelque 2050 entreprises détenant près de 15 000 truies mères et exploitant en tout 70 000 places d'engraissement, ce qui représente environ 45 pour cent du cheptel porcin bernois. Le programme de lutte coordonné par tous les cantons prévoit la conclusion de cet assainissement d'ensemble au niveau national pour la fin de l'année 2004. Depuis avril 1999, la Suisse est reconnue exempte de rage selon les directives de l'OMS; la vaccination obligatoire des chiens a donc été supprimée.

Le SICL est chargé de surveiller les exploitations de production et de transformation laitières et de contrôler la qualité du lait commercialisé, mais aussi de conseiller professionnellement toutes les exploitations précitées. Le degré de qualité très élevé atteint par le lait et ses dérivés confirme l'efficacité de l'autodiscipline pratiquée par les producteurs et de la vulgarisation ciblée par le SICL.

Dans le canton de Berne, les contributions et les paiements directs versés à l'agriculture en application des mesures de politique agricole ont atteint en 1999 433 millions de francs (1998: 438 millions de fr.), dont 10,9 millions de francs (1998: 13 millions de fr.) de prestations cantonales. Si la somme des versements a diminué par rapport à l'année précédente, cela est dû à l'application dès le 1^{er} janvier 1999 de la récente modification du système des paiements directs (PA 2002). En particulier, ce changement s'est traduit par la suppression des paiements directs pour près de 800 exploitants de petits domaines qui n'occupent pas l'effectif minimum de main-d'œuvre requis (0,3 unité de main-d'œuvre standard) ou dont le chef d'exploitation a dépassé la limite d'âge (65 ans). Sur les 13 282 exploitations agricoles ayant bénéficié de paiements directs, 95 pour cent ont satisfait aux exigences en matière de prestations écologiques.

3.2.3.2 Bases de l'existence, associations vitales

Une surface totale de cultures de 13 613 hectares (1998: 13 647 ha) a bénéficié en 1999 de contributions écologiques, à titre de «compensation écologique». En outre, 423 024 (1998: 431 518) arbres fruitiers à haute tige de grande valeur écologique ont fait l'objet d'une contribution de 15 francs par arbre. 300 exploitations (1998:

339) converties à l'agriculture biologique ont touché de ce fait des contributions cantonales ad hoc pour un total de 1,2 million de francs. Au mois de novembre, le Grand Conseil a toutefois décidé la suppression de ces contributions de conversion, dans le cadre de ses mesures visant à assainir les finances de l'Etat.

La stratégie du Service de l'environnement et agriculture est maintenant axée sur la collaboration avec les protagonistes concernés. Cette coopération a permis d'élaborer avec l'Association suisse des gravières des solutions viables pour la remise en culture d'anciennes carrières. En 1999, cette collaboration a été étendue à des organisations agricoles. Pour la quatrième fois déjà, des contributions ont été octroyées pour la conversion à des méthodes de culture ménageant le sol (programme de semis directs), en application de l'ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages (OPBNP). Par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de 16 pour cent quant aux contributions, de 43 pour cent quant à la surface sous contrat et de 37 pour cent quant au nombre des exploitations concernées. L'exercice 99 a vu la réalisation de plusieurs projets du point de vue de la protection des sols: assainissement pédologique T10, conduite de gaz transitaire Meiringen-Grimsel, projet d'autoroute A5 et divers terrains de golf. Après avoir réussi l'examen pour conducteur de motopompe, 48 candidats ont obtenu l'autorisation pour l'usage de produits phytosanitaires à titre professionnel. Dans la lutte contre les plantes-hôtes du feu bactérien, on a poursuivi l'arrachage systématique des cotoneasters.

3.2.3.3 Paysage typique, paysage cultivé

En 1999, des contributions ont été versées pour la deuxième fois à des instances locales ou régionales pour des mesures de compensation écologique. 45 (1998: 21) instances ont ainsi touché des aides financières cantonales se montant en tout à 348 842 francs (1998: 108 070 fr.) et auxquelles se sont ajoutées les contributions directes des responsables mêmes. Dans l'ensemble donc, ce ne sont pas moins de 312 hectares et de 19 180 arbres fruitiers à haute tige qui ont bénéficié des contributions à la compensation écologique.

3.2.3.4 Identité paysanne, formation et vulgarisation

En 1999, le nombre des apprentis agriculteurs dans le canton de Berne a baissé de 30 unités et l'effectif des contrats d'apprentissage s'est donc arrêté à 444. Une régression analogue est également à déplorer quant au nombre d'élèves fréquentant une école d'agriculture (419 en 1998 contre 385, seulement, en 1999).

Dans le cadre de deux projets pilotes, des cours spéciaux de promotion et de rattrapage ont été introduits à l'intention, d'une part, des élèves particulièrement doués et, d'autre part, des élèves accusant certaines lacunes individuelles.

Au terme de l'école d'agriculture, 255 candidats (dont 11 candidates) ont réussi leurs examens et ont ainsi obtenu le certificat fédéral de capacité pour agriculteur/agricultrice. En outre, 98 apprenties en économie familiale rurale ont accompli avec succès leur apprentissage professionnel d'une année. Une nouvelle solution s'impose toutefois en ce domaine puisque la nouvelle loi sur la formation professionnelle n'admet plus de cycles de formation limités à une année seulement. Les préparatifs en vue d'introduire donc une nouvelle formation d'économe ménagère/ménager sur trois ans ont pu être menés à terme en collaboration avec la Direction de l'instruction publique. Cette forme innovée comprendra d'abord un apprentissage basique (1^{re} année), complété ensuite par un apprentissage de perfectionnement en économie familiale proprement dite (2^e et 3^e années). Les futur(e)s apprenti(e)s seront formé(e)s successivement dans les disciplines suivantes: alimentation, ménage, service et accueil, entretien et lavage du linge, admi-

nistration et gestion, ainsi que: hygiène, santé et prévoyance sociale. La responsabilité de ces trois années de formation pourra être confiée principalement à des ménages communautaires, mais aussi à des familles paysannes.

Les producteurs maraîchers assurent aujourd'hui leur perfectionnement professionnel uniquement par la voie du système modulaire. Les candidats et les candidates composent ainsi leur propre programme en combinant librement les modules obligatoires et facultatifs selon leurs besoins d'instruction individuels, et peuvent acquérir partant les qualifications leur faisant encore défaut pour la maîtrise.

Le système modulaire a d'ailleurs été étendu à l'ensemble de la formation agricole; pour les secteurs de l'agriculture biologique et des cultures spéciales, il a même été diversifié. En adoptant la solution modulaire, il est aujourd'hui possible de façonner individuellement (selon les propres besoins et aptitudes) même les examens professionnels (technique de production) et les examens de maîtrise (économie d'entreprise et gestion agricole). En 1999, 65 candidats ont passé les examens de maîtrise avec succès.

Le service de vulgarisation s'est surtout occupé de questions portant sur l'application de la politique agricole 2002, sur l'amélioration de la compétitivité des paysans, ainsi que sur la production ménageant le sol et respectant les animaux. Il a également secondé ou dirigé divers projets de développement régional. Le nouveau projet «Compas» a pour objectif d'éviter les cas sociaux ou de rigueur dans le secteur primaire, par le biais de prestations de conseil plus étendues. En collaboration avec les communes et les institutions d'assistance, il s'impose de plus en plus souvent de trouver des issues au niveau économique et social pour nombre d'exploitants agricoles aux abois.

La concrétisation de la stratégie «CFVA 2000» s'est poursuivie selon le programme prévu. Le logo «Inforama» a trouvé un accueil favorable. L'Inforama Nord (comprenant les sites de Rütli, Seeland et Waldhof) est maintenant axé sur la formation de base. Aux sites du Seeland et de Waldhof, des affectations alternatives (telles que les cours de douanier, de pré-apprentissage et d'école normale) ont pu être entamées voire achevées. A l'enseigne du nouveau projet dit «Hostellerie communautaire», l'Inforama Nord a regroupé sous une même gestion l'ancien internat et les locaux de restauration, afin d'optimiser le recyclage de l'infrastructure existante comme centre de cours, de congrès et de séances.

En novembre 1997, le gouvernement avait décidé l'affermage de tous les domaines agricoles de l'Etat. Ce faisant, il avait été convenu que la suppression inévitable des 40 postes de travail touchés s'effectuerait avec le soutien d'un programme social de réinsertion, pour éviter les cas de rigueur. A fin 1999, on a pu relever qu'il ne restait plus que cinq collaborateurs à replacer (4,5 postes à plein temps). Au mois de juin, le choix des fermiers (ou communautés de fermage) était fait; cette adjudication a tenu compte de trois candidats externes et huit internes (anciens collaborateurs). Pour les domaines agricoles «Seeland» et «Berner Oberland», les contrats de bail sont devenus effectifs au 1^{er} janvier 2000; pour les autres domaines, l'affermage commencera le 1^{er} mai 2000.

3.2.3.5 Responsabilité, administration

L'objectif de l'optimisation des rouages de l'administration cantonale a dûment été respecté, notamment par le biais de diverses mesures de réorganisation, telles que le versement commun des paiements directs avec les cantons de Fribourg et de Soleure, l'affectation très restrictive des ressources dans les limites du projet «CFVA 2000+» ou encore la fermeture de l'école d'agriculture de Loveresse. Des économies substantielles ont été réalisées au sein du Service de la production et du développement rural en transférant plusieurs responsabilités en matière d'élevage (herd-book) aux fédérations et syndicats spécialisés. Enfin, la fusion imminente du

SICL et de l'ELR ne manquera pas de produire l'effet de rationalisation voulu.

3.2.4 Office du développement économique (ODECO)

3.2.4.1 Mesures de soutien à l'activité économique

L'ODECO a établi sur la base de statistiques un rapport général sur la situation économique du canton de Berne, en collaboration avec le secrétariat général, la Direction des finances, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie ainsi que l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Les conclusions qu'il faudra en tirer et les mesures à prendre ne font pas partie intégrante du présent rapport, mais feront l'objet d'une nouvelle étude. Il convient de relever quelques aspects positifs, notamment la situation de l'emploi avec un taux de chômage très bas en comparaison nationale, une charge fiscale toujours aussi avantageuse pour les personnes morales et, d'une manière générale, de bonnes infrastructures de transport. Par contre, en ce qui concerne les deux indicateurs conjoncturels de base, à savoir le produit intérieur brut (PIB) et le revenu cantonal, le canton de Berne a enregistré, dans les années nonante, un net retard par rapport à la moyenne suisse. La capacité productive de l'économie bernoise est en effet inférieure à la moyenne nationale. La création de valeur ajoutée est faible d'une manière générale (retard de niveau) et elle progresse plus lentement que dans les autres cantons (retard de croissance). Cette double composante s'explique par la spécificité de la structure économique bernoise, à savoir une sous-représentation de secteurs générateurs de croissance tels que les banques ou la chimie et une sur-représentation de secteurs ayant un faible potentiel de croissance comme l'agriculture et le commerce de détail. Le canton de Berne compte néanmoins de nombreuses entreprises innovantes et compétitives à l'échelon international. Ce qui prouve bien que les conditions générales offertes aux entreprises leur permettent de se développer et de prospérer.

La priorité a également été accordée à la mise en place, en décembre, du nouveau service de transfert de savoir technologique entre les milieux scientifiques et les milieux économiques, intitulé InnoBE AG. Cette société «à but non lucratif» réunit sous un même toit l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise, la Coopérative bernoise pour le transfert de technologie (BeTech) et l'Association pour la promotion des nouvelles technologies de fabrication (GFT). Un directeur commercial a été nommé à la tête de ce service. InnoBe deviendra opérationnel au cours du deuxième trimestre 2000. Il exercera ses activités à la fois par le biais de contacts personnels et d'une agence Internet. Dans un premier temps, il concentrera ses activités sur les secteurs de la télématique, des techniques médicales, des technologies environnementales, des nouveaux matériaux, de la technique de précision et du management.

La mise en œuvre des «six offensives pour le canton de Berne» s'est poursuivie au-delà du calendrier fixé initialement (1997–1998). Ces activités ont été intégrées, au besoin, dans les tâches d'exécution ordinaires (le commentaire des activités s'y rapportant se trouve dans le rapport de gestion de la Direction concernée). S'agissant des cours destinés à améliorer la compréhension des mécanismes économiques (1^{re} offensive), tous n'ont pas pu avoir lieu, compte tenu de la demande. Ils seront intégrés, à partir de 2000, dans le programme ordinaire de l'Office du personnel. L'équipe chargée du suivi de grands projets s'est occupé de 18 dossiers. D'une manière générale, la coordination des activités s'est améliorée au sein de l'administration.

Outre les «six offensives», les travaux se sont poursuivis dans le cadre d'une trentaine de projets, l'objectif étant de contribuer à l'amélioration des conditions générales de l'économie.

3.2.4.2 Aide aux régions

L'année 1999 a été marquée, en été, par la célébration du 25^e anniversaire de l'aide à l'investissement dans les régions de montagne. Cet instrument a permis d'encourager plus de 6000 projets à l'échelle nationale. Il avait pour objectif d'atténuer les disparités entre les régions de montagne et les régions du Plateau. Le but a été largement atteint.

Les directives concernant la mise en œuvre de la politique d'encouragement ont été adaptées aux exigences de la nouvelle loi (en vigueur depuis 1998) en collaboration avec les régions.

L'aide a été moins sollicitée que l'année précédente. D'une part, un grand projet (Glacier 3000) figurait dans les comptes 1998 et les affaires en suspens datant des années précédentes y étaient moins nombreuses. D'autre part, l'examen de divers grands projets n'est pas encore achevé.

3.2.4.3 Tourisme

L'actuel Programme touristique a déjà dix ans. Il doit être révisé pour axer la politique touristique du canton de Berne sur les défis des prochaines années. Le Conseil-exécutif a pris acte, en décembre, de l'intention de la Direction de réviser le Programme. Les travaux seront menés de concert avec les milieux touristiques intéressés (le Professeur Hansueli Müller de l'Université de Berne participe à la direction du projet), les régions et la protection de l'environnement.

La création d'une destination des «Trois Lacs» a été un travail difficile au sein d'Espace Mittelland, parce que l'intérêt des autres cantons se limite tout au plus à une collaboration ponctuelle et qu'il a donc été impossible de définir le terrain approprié pour une telle collaboration.

La demande de prestations de l'encouragement de l'hôtellerie, exécutée par la Société suisse de crédit hôtelier à Zurich (SCH), a légèrement augmenté, quoique la propension à investir du secteur de l'hôtellerie soit restée en dessous de la moyenne.

3.2.4.4 Logement

Dans le cadre du NTA, le Conseil-exécutif a décidé au mois de mars le retrait régulier de l'encouragement à la construction de logements. Comme la Commission fédérale pour la construction de logements (rapport sur l'encouragement futur à la construction et l'accession à la propriété de logements), on constate que la plupart des ménages dispose actuellement d'un habitat suffisant. Aussi les mesures fédérales et cantonales en cours ne sont-elles provisoirement pas prolongées. Les prestations peuvent encore être octroyées jusqu'à fin 2000 au plus tard en vertu des bases légales en vigueur. Les prestations déjà promises ne sont pas remises en question par le retrait du canton et seront versées sans réductions. La discussion des spécialistes autour de l'avenir de l'encouragement à la construction de logements n'a pas progressé à l'échelon fédéral depuis un an. Il est donc encore impossible de se prononcer sur la conception future ou sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

3.2.4.5 Promotion économique (PEB)

La Promotion économique du canton de Berne (PEB) peut se targuer d'un développement réjouissant de ses activités en 1999. Parmi les événements marquants, il convient de mentionner l'implantation du World Trade Institut à Berne, des entreprises Frito-Lay

à Berne, DiAx et Nebus à Bienne, Atag-Debis à Zollikofen et Langenthal ainsi que le soutien à des firmes bernoises telles que Galenica à Berthoud, Sphinx Systems à Matten près d'Interlaken et à l'Institut Straumann à Villeret.

En 1999, 88 entreprises ont bénéficié du soutien de la PEB, ce qui a généré un volume d'investissements d'environ 320 millions de francs et débouché sur la création de plus de 1400 emplois. La grande majorité des projets encouragés émanait d'entreprises actives dans les six secteurs définis comme prioritaires dans le mandat de prestations. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'emplois créés a nettement augmenté et les projets ont mobilisé davantage de capitaux. En revanche, le nombre de dossiers traités et de projets soutenus a légèrement diminué, ce qui s'explique par une concentration de l'activité sur des projets de plus grande taille et plus complexes et par une diminution de la demande d'aide aux entreprises orientées vers l'exportation.

La répartition des tâches avec les associations Telematik Cluster Bern (TCB) et Medizinal Cluster Bern (MCB) dans le domaine de la promotion du site d'implantation s'est avérée opportune. Ces deux associations développent de nombreuses activités en faveur de leurs membres. Les résultats du recensement des entreprises de 1998 prouvent, du reste, que ces deux secteurs sont en pleine expansion. La coopération avec les organisations régionales (chambres d'économie publique), les coopératives de cautionnement et le Centre des fondateurs est définie, depuis 1998, dans des mandats de prestations. Les normes établies permettent de définir des critères quantifiables pour l'évaluation des prestations et de leur rétribution. Comme il n'existe pas encore de chiffres de référence dans ce domaine, il s'agira provisoirement de continuer à définir la répartition des tâches d'entente avec ces organisations. Une première partie des contributions au capital prévues dans la loi sur le développement de l'économie ont été versées aux coopératives de cautionnement. Les fonds supplémentaires sont affectés uniquement à l'encouragement d'entreprises et de projets qui répondent aux critères définis dans la loi précitée.

Le bilan du contrôle de gestion des prestations figure depuis 1999 dans le compte d'Etat.

3.2.5 Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OCIAMT)

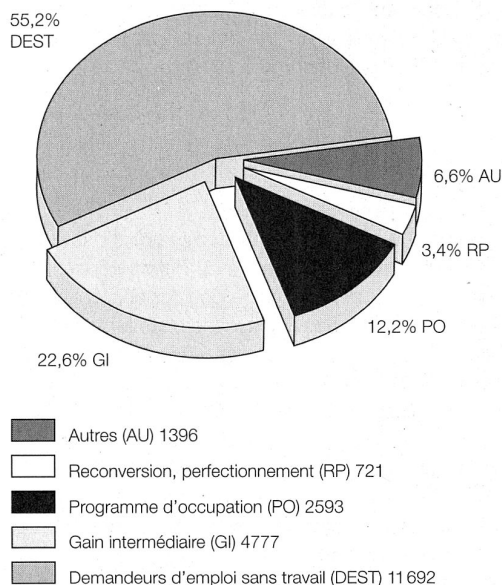
3.2.5.1 Marché du travail

Le nombre des demandeurs d'emploi suivis par les offices régionaux de placement (ORP) est tombé à 16800 à la fin de l'année, soit près de 4400 personnes en quête d'emploi en moins. Diminution réjouissante du chômage qui a cependant nécessité une réduction du personnel des ORP (44 postes) qui a pu être faite en ne pourvoyant pas les postes qui se sont libérés. La demande accrue de main-d'œuvre dans l'économie a pour effet que même les personnes ayant un léger handicap personnel ou professionnel ont à nouveau de meilleures chances de retrouver du travail. On note également une augmentation de l'activité de conseil pour la part croissante des demandeurs d'emploi ayant de lourds handicaps. Avec l'aide de consultants externes, la restructuration des ORP a été entamée au cours du second semestre de 1999, pour les conformer aux nouveaux objectifs fédéraux de la Confédération, applicables dès le 1^{er} janvier 2000.

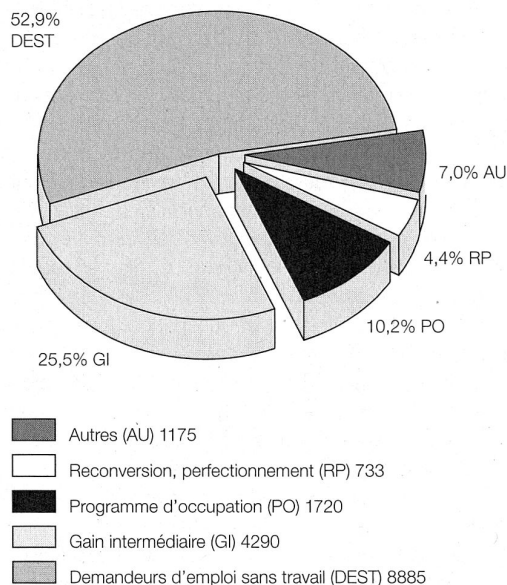
Sur mandat de l'assurance-chômage, les programmes d'occupation, les cours de perfectionnement et de reconversion ont été organisés pour plus de 20000 participants et participantes. Il a encore fallu dans l'ensemble un peu plus de 3000 places/année. Il a toutefois été difficile de remplir les programmes et les cours en raison de l'amélioration sur le marché de l'emploi, de sorte qu'il a fallu ajuster le volume et le contenu de l'offre à la nouvelle demande et dans ce domaine aussi réduire l'effectif de personnel. Les dé-

Statut professionnel des demandeurs d'emploi dans le canton de Berne

Décembre 1998, Total demandeurs d'emploi: 21 179



Décembre 1999, Total demandeurs: 16 803



parts naturels n'ayant pas suffi, il a fallu procéder à 15 licenciements. La caisse de chômage aussi a dû supprimer 12 postes, ce qu'elle a pu faire avec les départs naturels.

L'ordonnance a été modifiée pour permettre de suivre plus rapidement et mieux l'évolution rapide sur le marché du travail, en réglemant différemment la répartition des tâches entre canton et communes en matière de mise à disposition des places/année et de leur financement. Le canton sera désormais seul compétent pour les mesures sur mandat de l'assurance-chômage et les communes proposeront et financeront des mesures aux personnes en fin de droits.

3.2.5.2 Commerce et artisanat/ Protection des travailleurs

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a lancé au début de l'année la campagne d'une durée de trois ans sur la sécurité et la protection de la santé dans la vente intitulée «L'accident n'arrive pas par hasard». Au cours de l'année, 450 magasins ont été inspectés. Contrairement aux attentes, ce sont malheureusement plus de 80 pour cent de ces établissements où il a été constaté des défauts parfois considérables en matière de sécurité, en particulier sur les installations et appareils techniques. Concernant les procédures d'autorisation selon la loi sur le travail (LTr) et la loi sur le travail, les entreprises et les installations (LTEI) pour la construction et l'aménagement d'installations industrielles et artisanales, 700 demandes (+ 57%, 1998: + 14%) ont été examinées et acceptées au cours de l'exercice. L'entrée en vigueur attendue pour fin 1999 de la loi révisée sur le travail est retardée jusqu'à probablement mi-2000 en raison de l'ampleur de la révision des ordonnances d'application 1 et 2.

La Division protection des travailleurs a soutenu à titre consultatif la direction du projet mené par l'Office du personnel pour mettre en œuvre l'obligation de faire appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST).

Concernant l'octroi et l'entremise de prêts et de crédits (crédits à la consommation), il a été accordé 33 autorisations au total entre 1994 et fin 1999.

Le contrôle des chronomètres à Bienne a vérifié quelque 377 000 mécanismes d'horlogerie de 41 dépositaires. Le record de 1994 a ainsi été dépassé de 4000 pièces.

3.2.5.3 Protection de l'environnement

Le Conseil-exécutif a adopté au mois de décembre les nouvelles dispositions sur les places de stationnement. Simplifiées et intégrées à l'ordonnance sur les constructions, elles dotent le canton d'une réglementation uniforme qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2000. Par la même occasion, l'ordonnance sur l'aménagement de places de stationnement dans les secteurs concernés par les plans de mesures de protection de l'air a été abrogée.

Au mois de décembre également, les plans de mesures de protection de l'air révisés ont été mis au net au plan interne en vue de la procédure de consultation officielle. Le nouveau plan reprend les mesures actuelles, supprime les mesures réussies ou irréalisables et tire les enseignements des expériences acquises. Il définit les actions à entreprendre et les mesures nécessaires pour que le canton de Berne puisse atteindre les objectifs de qualité de l'air au cours des 15 prochaines années.

Les préparatifs considérables que représente la perception de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (solvants/COV) dès le 1^{er} janvier 2000 se sont étalés sur toute l'année 1999. Le canton reçoit une compensation financière pour les tâches d'exécution qui lui incombent. Au mois de novembre, l'OCIAMT a organisé, sur l'introduction de la taxe, une séance d'information, qui a connu une grande affluence, pour les cantons de Berne, Soleure et Fribourg et plus particulièrement pour leurs PME.

La Division protection de l'environnement a également évalué près de 400 demandes d'implantation d'antennes de téléphonie mobile, sur la base du projet d'ordonnance fédérale. L'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), adoptée par le Conseil fédéral le 23 décembre 1999, prescrit de choisir le site des antennes de sorte à ce que le rayonnement non ionisant (électromagnétique) ne soit ni nuisible ni incommode pour les personnes. Un grand nombre de sites d'antennes émettrices a été combattu pour diverses raisons aussi bien par le voisinage que par le biais d'initiatives.

3.2.6 Office des forêts (OFOR)

L'année 1999 a été marquée par trois catastrophes naturelles qui ont placé le service forestier devant de lourds défis.

Après des chutes de neige très importantes de février, il y a eu un très grand risque d'avalanches pendant plusieurs jours. Les habitants de nombreuses maisons ont dû être évacués, plusieurs voies de communication ont été bloquées pendant des jours, voire des semaines. On a enregistré plusieurs centaines d'avalanches qui ont provoqué des dommages matériels. La stratégie de protection contenue dans la loi cantonale sur les forêts (LCFo) prévoit de combiner des mesures en matière d'aménagement, d'organisation, de sylviculture comme de technique. L'action concordante des mesures de prévention et de protection a donné de très bons résultats en février: les forêts de protection et les paravalanches ont prouvé leur efficacité, les mesures organisationnelles en matière de prévisions et d'alarme et la collaboration avec les autorités des communes et des districts ont bien fonctionné. La mise en œuvre systématique des cartes de dangers d'avalanches dans les plans d'aménagement local a empêché la construction incontrôlée dans les zones à risques, évitant par là même d'autres dommages aux personnes et aux biens de valeur. Les victimes ont reçu une aide rapide et facilitée pour éliminer les dommages causés par les avalanches. Les travaux de remise en état ont bénéficié d'aides financières très importantes de la Confédération et du canton.

La coïncidence de la fonte des neiges avec de fortes pluies au mois de mai a provoqué les inondations du siècle. Dans les régions de montagne, les masses d'eau ont en outre causé de nombreuses coulées de boues, glissements de terrain et chutes de rochers. Le groupe de travail «Schnee-Wasser» (neige-eau) a détecté les dangers suffisamment tôt et prévenu et informé les autorités responsables.

Enfin, le 26 décembre, la tempête Lothar a causé des dégâts d'une ampleur sans précédent dans les forêts du canton de Berne. Les estimations chiffrent le volume du chablis à 4,5 millions de m³, soit six fois plus que l'ouragan Vivian en février 1990.

3.2.6.1 Service forestier

La nouvelle organisation forestière a donné de bons résultats, en particulier s'agissant de la maîtrise des catastrophes naturelles: les décisions suivent des voies plus rapides et les divisions de l'office disposent d'une organisation efficace et d'une infrastructure moderne. L'office applique de nouveaux principes directeurs qui sont ancrés à tous les échelons du service forestier.

1999 a été l'année du premier plan forestier régional: «Vallées de la Lüttschne», approuvé par le Conseil-exécutif. Huit autres plans étaient encore en cours d'élaboration à la fin de l'exercice. Par ailleurs, le service a poursuivi les travaux sur le projet FOSIG-GIS (système d'information géographique et sylvicole). Les travaux sur les réserves forestières dans le canton de Berne sont quant à eux achevés; la mise en œuvre, qui verra la création de réserves forestières, est prévue pour ces prochaines années. Dès le début de l'an 2000, les travaux rémunérés de récolte du bois et à la tronçonneuse requièrent une formation technique de base, conformément à l'article 18 LCFo. L'OFOR a organisé de nombreux cours à cette fin durant 1999. Selon la directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), tous les établissements forestiers de Suisse sont tenus dès le début de 2000 de mettre en œuvre un plan général de sécurité, p.ex. conformément à la «Solution forêts»; L'OFOR a également organisé quantité de cours spéciaux sur ce sujet. Les travaux pour introduire les Usages suisses du commerce des bois ronds au 1^{er} juillet 2000 se sont déroulés selon le calendrier. Le projet pilote NOG Division forestière 3 a achevé sa troisième année. Les résultats sont commentés en détail dans le cadre du compte spécial.

3.2.6.2 Forêts domaniales

L'objectif pour les entreprises forestières domaniales était d'améliorer encore le solde, ce qui devait être obtenu notamment en augmentant de 10 pour cent l'exploitation du bois. Cette mesure a permis aussi de viser le rajeunissement et l'intensification des soins aux forêts domaniales. Selon le décompte provisoire 1999, l'objectif a été atteint.

3.2.6.3 Etat de la forêt

L'état des forêts bernoises jugé d'après l'éclaircissement des houp-piers est pratiquement inchangé. Le seul état des couronnes des arbres ne permet toutefois pas de tirer de conclusions définitives sur la santé de la forêt. En effet, de vastes recherches prouvent une grave détérioration de l'état du sol et des racines à cause de l'apport toujours trop important de produits azotés, qui rendent les forêts plus sensibles à la sécheresse et aux tempêtes. En revanche, les bostryches n'ont pas donné de raisons de s'inquiéter, leur effectif a été en effet au niveau le plus bas en 1999. Toutefois, les dommages causés par la tempête de décembre risquent d'entraîner une invasion de ces insectes. Les mesures de prévention et de lutte sont donc indispensables.

Les réserves de bois dans le canton de Berne dépassent de près d'un quart la moyenne suisse, avec 445 m³/ha. Si l'on veut garantir la durabilité des mesures sylvicoles dans les forêts bernoises, il faut diminuer ces réserves de bois extraordinairement élevées en augmentant l'exploitation des forêts. La tempête Lothar a eu des effets considérables et incontrôlés, et retarde aussi le rajeunissement urgent des forêts non endommagées.

Quant aux recettes de l'économie forestière, la situation reste mauvaise, si bien que les propriétaires forestiers sont de plus en plus nombreux à abandonner l'exploitation des forêts. Il s'agit de contrer cette tendance en encourageant de manière ciblée les mesures permettant d'améliorer les conditions de gestion.

3.2.7 Office de la nature (ONAT)

Régénération des eaux, révision totale de la loi sur la chasse, réintroduction du lynx, recul de la population des truites de rivière, sans oublier les restrictions budgétaires, autant de sujets qui ont marqué l'actualité de l'office en 1999. Le 14 septembre, le Grand Conseil a adopté le décret sur la régénération des eaux. Depuis 1998, ce sont 72 projets qui ont été financés, pour un montant total de près de 1,8 million de francs. Une commission d'experts extraparlamentaire représentative des milieux les plus divers a adopté le projet de la nouvelle loi sur la chasse à l'intention de la Direction de l'économie publique. C'est grâce à la détermination de la Direction et de l'office que les autorités fédérales ont mené une consultation sur le Concept Lynx Suisse. Ce concept indique une voie praticable par tous les milieux concernés pour protéger et maintenir la population de lynx dans les Alpes. Sa mise en œuvre exige toutefois des efforts redoublés. Les ventes de patentes ont à nouveau chuté en raison de la baisse des effectifs de gibier dans l'Oberland et de la diminution des populations de truites dans les cours d'eau, sans oublier la forte concurrence des autres offres de loisirs, plus particulièrement chez les jeunes.

3.2.7.1 Inspection de la pêche

L'atlas exigé par la Confédération a été réalisé en version abrégée. Il établit la distribution géographique des 43 espèces de poissons et trois espèces d'écrevisses enregistrées dans le canton de Berne, dont dix espèces menacées d'après la Liste rouge.

La disparition progressive des truites de rivière continue dans toute la Suisse. La Confédération a lancé le projet «FisCHnetz» pour déterminer les multiples causes de ce phénomène. Les truites de rivière sont très sensibles aux atteintes à l'environnement. Or, dans de nombreuses eaux, ces poissons souffrent d'affections des ouïes, des reins et du foie, dont les causes sont encore inconnues. Comme il faut craindre des conséquences à court comme à long terme pour les personnes, il faut prendre ce signal d'alarme de la nature très au sérieux. Les milieux de la pêche ont été informés au cours d'une série de conférences à l'Université de Berne.

On a relevé une baisse de rendement des corégones dans le lac de Brienz. Les poissons croissent nettement moins vite qu'auparavant. Par ailleurs, les importantes crues du mois de mai ont causé des dommages dans de nombreuses eaux cantonales. Lorsque le produit de la pêche diminue, les ventes de patentes régressent tout comme les recettes régaliennes. C'est le début d'un cercle vicieux: il devient alors plus difficile de financer la recherche des causes du problème.

3.2.7.2 Inspection de la chasse

L'Oberland a observé un fort recul des populations de chamois et de chevreuils au cours des dernières années, dû à différents facteurs: chasse intensive, perturbations croissantes, cécité du chamois, forte présence du lynx, sans oublier les nombreuses avalanches de l'hiver dernier. Comme les dégâts dus au gibier s'en sont trouvés diminués, il n'a été autorisé par chasseur de tirer que deux cerfs, voire un seul dans l'Oberland, au cours de l'exercice, aux fins de favoriser le développement de ces populations. Ce facteur lié à la diminution toujours très forte de la vente des patentes a donné le résultat attendu, à savoir un tableau de chasse moins bon encore que l'année précédente.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les chasseurs et les chasseuses n'ont pu tirer que deux chamois au lieu des trois habituels, d'où une saison de chasse sensiblement plus calme et un tableau de chasse d'autant moindre.

Quant à la chasse des cerfs nobles, le contingent de tirs également réduit a été légèrement dépassé. Les recensements effectués aussi au printemps laissent entrevoir que la population de cerfs du canton de Berne devrait être légèrement supérieure aux hypothèses. Des recherches en ce sens au moyen d'animaux marqués devraient fournir des informations plus détaillées.

3.2.7.3 Inspection de la protection de la nature (IPN)

Les travaux d'exécution de protection des zones alluviales (ordonnance sur les zones alluviales) sont en cours dans dix régions. Le canton a remis sa prise de position à l'OFEFP sur la première série de l'inventaire des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (IANB), ainsi que de l'inventaire des marges proglaciaires et plaines alluviales alpines (IGLES). Cinq hauts marais ont été mis sous protection par arrêté du Conseil-exécutif. La protection des terrains secs est assurée par 1274 contrats d'exploitation volontaires, soit 82 pour cent de la surface inventoriée totale de 5333 ha; celle des zones humides par 947 contrats, soit 83 pour cent de la surface inventoriée de 5833 ha. Les contributions d'exploitation versées par la Confédération et le canton en vertu de ces contrats représentent quelque 4,5 millions de francs. Suite aux restrictions budgétaires extraordinaires décidées par le Grand Conseil, nombre de travaux n'ont pu être menés à bien. Ainsi, l'IPN n'est pas en mesure de réunir les bases écologiques nécessaires pour les plans forestiers régionaux en cours. La végétation de quatre réserves naturelles alpines a été cartographiée. En outre, il a été mis au point un concept de décision et de priorités dans la protection de la nature. L'IPN a pris position sur 680 projets, textes

de lois, interventions parlementaires et affaires financières. Il a aussi accordé 222 autorisations.

3.3 Ressources humaines

3.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 1999

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Poste à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	10	12	9,20	10,50	19,70
Office de l'agriculture	259	152	233,58	105,14	338,71
Office du développement économique	15	6	14,00	5,00	19,00
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	43	14	41,00	11,55	52,55
Office des forêts	116	18	112,45	11,64	124,09
Office de la nature	76	9	73,50	5,91	79,41
Total au 31. 12. 1999	519	211	483,73	149,73	633,46
Comparaison avec l'exercice précédent	529	214	492,15	148,30	640,45

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Poste à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Personnel chargé de l'entretien des forêts:					
Office des forêts	159	11	108,81	1,48	110,29
Division forestière 3	29	–	17,56	–	17,56
Entreprises NOG:					
Ecole de laiterie de Rütli	23	5	21,38	4,70	26,08
Promotion économique	4	4	4,00	3,00	7,00
Division forestière 3	12	3	8,18	1,23	9,41
Total au 31. 12. 1999	227	23	159,93	10,41	170,34
Comparaison avec l'exercice précédent	257	22	170,51	7,14	177,66

Occupation des postes financés par des Fonds ou par des tiers

Unité administrative	Nombre		Poste à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Fonds pour le marché du travail	8	7	7,80	6,30	14,10
Fonds des épizooties	3	2	0,96	0,96	1,92
Caisse d'assurance-chômage	45	56	44,10	48,27	92,37
Offices régionaux de placement (ORP)	172	178	169,40	154,60	324,00
Logistique des mesures de marché du travail (LMMT)	26	11	25,00	10,80	35,80
Postes cantonaux selon LACI	6	8	6,00	7,52	13,52
Total au 31. 12. 1999	260	262	253,26	228,45	481,71
Comparaison avec l'exercice précédent	283	301	276,91	268,72	545,63

Tableau 2: gestion des postes 1999

Unité administrative	Budget des points	Consommation des points	Réserve
Transit réserve CE			1 231,992
Secrétariat général	2 599,680	2 337,757	261,923
Office de l'agriculture	32 954,148	30 429,364	2 524,784
Office du développement économique	1 982,004	1 970,733	11,271
Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail	4 904,200	4 938,983	– 34,783
Office des forêts	12 237,628	11 967,419	270,209
Office de la nature	6 764,192	7 171,615	– 407,423
Total Direction	61 441,852	58 815,871	3 857,973
Comparaison avec l'exercice précédent	62 443,452	57 678,093	4 328,598

3.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

A la fin de l'année, Regine Kocher-Wolfensberger, secrétaire générale, a quitté la Direction après avoir occupé cette fonction durant trois ans et demi. Le Conseil-exécutif a désigné son successeur en la personne de Ruedi Schneider, avocat.

3.3.3 Formation

Des cadres de la Direction ont à nouveau pris part au programme de perfectionnement de la 1^{re} offensive intitulé «Wirtschaftsorientierte Weiterbildung» et ont eu l'occasion de faire un stage dans l'économie privée. Une autre rencontre a en outre été organisée à l'intention des chefs d'office et des cadres de la Direction sur le thème de la globalisation et des défis posés à l'Etat.

3.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Aucun poste n'ayant été à repourvoir, le pourcentage des femmes parmi les cadres moyens et les cadres supérieurs n'a de ce fait pas augmenté. En dépit de tous les efforts accomplis dans ce sens, il n'a pas été possible de nommer une femme au poste laissé vacant suite au départ de la secrétaire générale. Les collaboratrices et les collaborateurs de la Direction ont eu à nouveau la possibilité, deux après-midi par an, de faire part de leurs vœux personnels à la directrice de l'économie publique.

3.3.5 Remarques

Aucune remarque.

3.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

802 Aufgabenfeld Landwirtschaft

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
802.1 Renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise en multipliant les plus-values, en abaissant les coûts de production et en intégrant la composante écologique.			
802.1.1 Miser sur les enjeux stratégiques de la qualité et de la spécificité régionale et garantir une exploitation proche de la nature sur tout le territoire.	1	2001	Le programme d'assainissement de législation (PAL) a été mis en œuvre dans des domaines dans lesquels la Confédération offre des mesures compensatoires, de sorte qu'il n'a eu aucune incidence sur la compétitivité.
802.1.2 Mettre les mesures d'encouragement structurel en œuvre selon des plans différenciés par région.	1	2001	Les priorités concernant les mesures visant à améliorer les structures ont été redéfinies et adaptées au PA 2002 fédéral. Un projet de programme structurel a été élaboré.
802.1.3 Axer rigoureusement l'offre de formation et de conseil sur les mesures mentionnées et sur les besoins, veiller à sa qualité de manière à ce que chaque famille paysanne en fasse usage.	1	Tâche permanente	Mise en œuvre du mandat de prestations CFVA/OAGR contenant des indicateurs de prestations aux plans qualitatif et quantitatif.

803 Champ d'activité Sylviculture

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
803.1 Entretenir la forêt de manière à préserver et développer ses principales fonctions.			
803.1.1 Conseiller les propriétaires et les aider à exploiter la forêt selon des méthodes respectant ses fonctions.	1	Tâche permanente	Propriétaires conseillés par le service forestier cantonal et par les forestiers de triages communaux (notamment grâce aux contributions aux triages)
803.1.2 Procéder à une planification ciblée pour désigner les fonctions de la forêt importantes pour le lieu considéré, éliminer les conflits d'intérêts et indiquer les mesures propres à préserver les fonctions de la forêt.	2	Elaboration de 31 plans forestiers régionaux (PFR) au total d'ici 2010.	Premier PFR «Vallées de la Lütschine» approuvé par le Conseil-exécutif. 8 PFR au total étaient en cours en 1999.
803.1.3 Utiliser les ressources publiques en fonction de l'intérêt public et mettre au point des méthodes permettant de décupler l'efficacité des moyens d'encouragement.	2	Analyse sommaire ERKOS de «gestion des forêts protectrices et construction de paravalanches» pour 1999. Introduction de «EFFOR 2» d'ici 2003 en liaison avec la nouvelle péréquation financière fédérale.	ERKOS «gestion des forêts protectrices et construction de paravalanches»: reporté en raison des catastrophes naturelles de 1999.

804 *Champ d'activité Développement économique*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
804.1 Contribuer à la compétitivité et au potentiel de développement des agents économiques du canton de Berne.			
804.1.1 Favoriser la réalisation de projets innovateurs et faciliter l'implantation des entreprises responsables.	1	Tâche permanente	1999: 88 entreprises ont bénéficié du soutien de la Promotion économique, générant ainsi un volume d'investissements de quelque 320 millions de francs et aboutissant à la création de 1400 emplois.
804.1.2 Renforcer la stabilité économique dans les régions et lutter contre les disparités régionales, en ciblant les mesures sur certains secteurs tels l'encouragement de la construction de logements ou le tourisme.	1	Tâche permanente	1999: lancement de la révision du Programme touristique du canton de Berne. Décision de retrait régulier de l'encouragement à la construction de logements pour cause de reprise sur le marché du logement. Pratique en matière d'aides à l'investissement ajustée aux objectifs du droit fédéral
804.1.3 Favoriser la réalisation rapide des grands projets revêtant de l'importance pour le canton en mettant en place l'organisation nécessaire.	2	1999	Objectif atteint: constituée en 1998, l'équipe chargée des grands projets s'est occupée de 18 projets.
804.1.4 Donner une impulsion durable à la région grâce à l'EXPO.01, dans le domaine touristique notamment.	2	2002	Le projet d'exposition nationale a été l'objet d'une crise de confiance. A la fin de 1999, il s'est avéré que la crise pouvait être surmontée, la Confédération s'étant engagée à fournir une aide plus substantielle en ressources financières et humaines. L'Expo – 2002 devrait ainsi pouvoir être réalisée.

805 *Champ d'activité Industrie, commerce et travail*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
805.1 Favoriser et préserver l'équilibre du marché de l'emploi et lutter contre les conséquences du chômage.			
805.1.1 Réintégrer rapidement et durablement les sans-emploi au monde du travail par le placement ou l'occupation temporaire et le perfectionnement, de manière à préserver leur aptitude au travail.	1	Tâche permanente	Organisation d'une exploitation efficiente des ORP sur mandat de la Confédération et adaptation des mesures de marché du travail aux nouveaux besoins du marché du travail.

806 *Champ d'activité nature*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
806.1 Préserver efficacement les biotopes proches de l'état naturel et précieux pour l'écologie et les mettre en réseau.		Tâche permanente	Réalisation de nombreux projets de remise en état de la libre migration des poissons. Situation critique sur le plan de l'exécution par manque de moyens.
806.1.1 Revitaliser les cours d'eau endigués et les paysages environnants en utilisant les ressources du financement spécial et créer de nouvelles surfaces de compensation écologique.	1	Tâche permanente	Depuis 1998, 72 projets de régénération des eaux ont été achevés, sont en cours de réalisation ou sont en phase de projet.
806.1.2 Mieux axer les mesures d'encouragement et la fiscalité cantonales sur les objectifs écologiques et les mettre en phase avec ces derniers.	1	Tâche permanente	Toutes les tâches cantonales sont concernées par la promotion de la durabilité. L'efficacité des subventions cantonales en matière de pêche a été vérifiée dans le cadre du projet ERKOS. Elle a été qualifiée d'élevée.
806.1.3 Créer des zones de tranquillité pour le gibier.	2	A partir de 2002.	Conversion des refuges de chasse en zones de tranquillité pour le gibier dans le cadre de la révision totale de la loi sur la chasse.

806a *Liaison des champs d'activité Agriculture, nature et développement économique (objectifs économiques et mesures proposées)*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
806a.1 Renforcer la compétitivité de l'économie bernoise et favoriser son développement durable.		Tâche permanente	Le bilan de 1999 confirme la nécessité d'agir: outre les 6 offensives pour le canton de Berne, participation à une trentaine d'autres projets.
806a.1.1 Multiplier les atouts du site d'implantation et contribuer à l'augmentation des plus-values par une amélioration continue des conditions générales.	1	Tâche permanente	Nouvelle loi sur les impôts adoptée en 1999. Prescriptions sur les places de stationnement simplifiées et libéralisées. L'encouragement des produits de marketing régional a permis de présenter trois projets Regio Plus à la Confédération.

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en oeuvre/Mise en oeuvre
806a.1.2 Apprécier les objectifs économiques en fonction du long terme et appliquer le principe de la durabilité à toutes les mesures d'encouragement et les mesures fiscales du canton.	1		1999: mesures de compensation et de remplacement écologiques dans le cadre de la construction de la T10.
806a.1.3 Créer et préserver des emplois dans les régions périphériques de manière à maintenir la décentralisation de l'habitat.	1		Avancement de la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire avec la participation de l'OAGR.

3.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 1999

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
3.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation			3.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi concernant l'amélioration de l'offre de logements	0	non déterminée	– Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	4	février/avril 2000
– Loi sur l'hôtellerie et la restauration	3	avril/juin 2000	– Loi sur la protection contre le feu et les services de défense	1	février/juin 2002
– Loi sur le service de l'emploi, l'assurance-chômage et l'aide aux chômeurs	1	février/juin 2002			
– Loi sur la chasse et sur la protection du gibier et des oiseaux	1	février/juin 2001	3.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Décret sur l'amélioration de logements anciens	0	non déterminée	–		
– Décret sur l'amélioration de l'habitat dans les régions de montagne	0	non déterminée	3.5.4 Autres projets		
– Décret sur l'octroi d'indemnités en faveur de la régénération dans le domaine des eaux publiques	5				

0 = les travaux n'ont pas encore débuté

1 = en cours d'élaboration

2 = en procédure de consultation

3 = adopté par le Conseil-exécutif

4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil

6 = le délai référendaire n'est pas encore échu

7 = en attente de la votation populaire

8 = renvoyé

3.6 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement milliers de fr.	Total des coûts de production milliers de fr.	Coûts de production durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Secrétariat général 4300.100.203	BEMAIL-VOL	2500	300	150	1999–2001
Office de l'agriculture 4310.102	GELAN ¹	5040	502	1100	1990–1999
4310.102	GELAN-2002 ²	2100	460		1999–2001
Office des forêts 4350.100	FORSIG-GIS	450			1999–2001
Office de la nature 4360.400	NASLEB-GIS	240	76	76	1997–1999 ³

¹ Service d'information sur les données agricoles GELAN, systèmes de transfert inclus; les frais de production ne comprennent que les frais effectifs.

² Nouveau système d'information sur les données agricoles GELAN-2002, projet de l'Espace Mittelland avec les cantons de FR et de SO.

³ Projet achevé. Le rapport final a été présenté.

3.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

3.7.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapas suivantes
4310	VOL0091	Contribution aux frais de zoonose	S/1999	A (30.9.1999)	Maintenir la subvention
4330	VOL00074	Amélioration de l'habitat dans les régions de montagne	S/1999	A (1.9.1999)	Aucune
4330	VOL00075	Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements	S/1999	A (1.9.1999)	Néant
4350	VOL00017	Contributions à la gestion des forêts protectrices et aux ouvrages paravalanches	S/1999	En suspens, reporté suite aux catastrophes naturelles de 1999	Aucune indication
4360	VOL008	Contrats d'exploitation des zones humides	S/1999	ACE en suspens	Analyse détaillée, maintenir la contribution cantonale

3.7.2 **Commentaire des contrôles de résultats**

Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contribution aux frais de zoonose
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Contribution à la Caisse des épizooties pour la lutte contre les maladies animales dangereuses pour l'homme
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	La stratégie de lutte contre les zoonoses (maladies animales dangereuses pour l'homme) et l'engagement des cantons sont prescrits par la Confédération. La lutte contre les zoonoses s'est avérée efficace dans la mesure où la plupart des maladies ont été éradiquées. En comparaison nationale, les mesures d'exécution progressent rapidement. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle sur l'agriculture, les communes n'ont plus de contributions à verser (répartition des tâches systématique).
Principales mesures prises et étapes suivantes	Le versement de la contribution cantonale doit être maintenu. En cas de réorganisation des tâches publiques du service vétérinaire, les mesures de lutte contre les zoonoses ne doivent pas engendrer davantage de dépenses. Il s'agit de réexaminer et, le cas échéant, de redéfinir les parts des points de personnel du service vétérinaire pour la lutte contre les zoonoses (imputées à la Caisse des épizooties).
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Amélioration de l'habitat dans les régions de montagne
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Aides financières communes de la Confédération, du canton et des communes aux travaux visant à doter les régions de montagne de conditions de logement saines. Ont droit aux subventions les personnes et les familles de condition financière modeste (limites de revenus et de fortune).
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	La mesure produit des effets dans la direction des objectifs supérieurs de politique sociale et régionale.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Il s'agit d'une participation à une mesure fédérale limitée à fin 2000. Il n'est donc pas fait de complément d'analyse, a fortiori parce que le Conseil-exécutif a décidé le retrait régulier de l'encouragement à la construction de logements dans le cadre du PAL.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Le canton complète les abaissements de base et les abaissements supplémentaires de la Confédération par ses propres abaissements supplémentaires. Les bénéficiaires sont des locataires ayant une situation financière modeste.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	Les groupes cibles des contributions LCAP sont atteints.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Le décret qui permet les abaissements supplémentaires cantonaux est limité à fin 2000. Le Conseil-exécutif a décidé dans le cadre du PAL le retrait régulier de l'encouragement à la construction de logements et renonce à prolonger le décret.
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Gestion des forêts protectrices et construction de paravalanches
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Encouragement de la gestion des forêts protectrices et des défenses contre les dangers naturels (paravalanches) par des subventions cantonales.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	Aucune indication
Principales mesures prises et étapes suivantes	Aucune indication
Libellé de la subvention cantonale selon le tableau 3.7.1	Contrats d'exploitation des zones humides
Descriptif de la subvention cantonale si le libellé n'est pas suffisamment explicite	Encouragement par des contributions cantonales à maintenir et entretenir des zones humides inscrites dans l'inventaire.
Principales conclusions tirées du contrôle de résultats	La procédure actuelle est adéquate et sera maintenue.
Principales mesures prises et étapes suivantes	Aucune modification de la stratégie d'exécution n'est nécessaire. Les ressources des services spécialisés devraient être accrues pour garantir au moins un contrôle des contrats.

3.8 **Autres projets importants**

Projet	Etat d'avancement des travaux au 31.12. 1999	Achèvement des travaux
<i>Organisation</i>		
– Exécution AGC du 27. 1. 1997 «Stratégie CFVA 2000+»	Après l'école d'agriculture de l'Inforama Seeland, c'est celle de Waldhof qui a été frappée en 1999 d'une décision de fermeture. Au cours de cet exercice, les premières conventions de prestations ont été conclues à titre provisoire. Le nouveau système de la gestion de la qualité est également entré en vigueur.	2000
– Affermage des domaines agricoles des Inforamas (ACE 2740 du 26. 11. 1997)	Les fermiers ont été désignés en 1999. Les domaines agricoles du site Hondrich ont été affermés au 1 ^{er} janvier 2000; les autres le seront avec effet au 1 ^{er} mai 2000.	2000
– AVIGO; optimisation de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage	Début au mois de novembre 1999	Mars 2000
<i>Mesures en matière de construction</i>		
– Assainissement du domaine agricole de Bellelay et transfert à la Fondation	Le Grand Conseil a approuvé le crédit pour l'assainissement du domaine agricole. Le cheptel bovin et l'inventaire ont été mis aux enchères à fin décembre. Le transfert de l'exploitation à la Fondation sera réalisé pour la fin de l'exercice 2000.	2001
<i>Etudes importantes</i>		
–		

3.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

Récapitulatif (interventions examinées au Grand Conseil):

	1995	1996	1997	1998	1999
Motions	11	17	13	12	13
Postulats	8	8	4	2	2
Interpellations	21	16	14	13	12

Motions et postulats en suspens:

	Motions	Postulats	Total
En suspens depuis les années précédentes	4	5	9
Acceptés au cours de l'année écoulée	4	–	4
Motions acceptées sous forme de postulats	–	1	1
A examiner au total	8	6	14
./.. réalisés au cours de l'année écoulée et donc à classer (ch. 3.9.1)	2	5	7
En suspens à la fin de l'année écoulée:			
– sans prolongation (ch. 3.9.2.1)	4	–	4
– avec prolongation (ch. 3.9.2.2)	1	1	2
– prolongation échue (ch. 3.9.2.3)	1	–	1
En suspens au total (ch. 3.9.2)	6	1	7

3.9.1 Classement de motions et de postulats

3.9.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Postulat 34/97 Galli, Spiegel, du 28 janvier 1997: Réaffectation des écoles d'agriculture (accepté le 16. 6. 1997).

Les recherches de solutions pour l'utilisation des sites des Inforamas à Waldhof, Anet et Loveresse se sont poursuivies conformément à la requête du postulat. Une utilisation provisoire a pu être assurée, notamment à Waldhof. Les solutions recherchées n'ont pu être qu'en partie trouvées. Le Grand Conseil sera informé dans le rapport de gestion de l'état d'avancement de l'étude d'alternatives.

Motion 69/97 Lüthi, Münsingen, du 18 mars 1997: Respect des jours de grande fête (acceptée le 2. 9. 1997).

Le projet de mise en œuvre des exigences de la motion a été adopté, le 1^{er} décembre 1999, par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil.

Postulat 179/97 Blatter, Bolligen, du 17 novembre 1997: Hooch et autres boissons alcoolisées vendues aux enfants (accepté le 16. 6. 1998).

La surveillance dans ce domaine est une tâche permanente qui incombe aux communes et aux préfectures en tant qu'autorités chargées de délivrer l'autorisation. Elles sont soutenues dans leurs efforts de prévention par l'association «Santé Bernoise».

Postulat 13/98 Siegenthaler, Berne, du 19 janvier 1998: Ordonnance sur les places de stationnement (OAPS) (accepté le 15. 6. 1998).

Les nouvelles dispositions sur les places de stationnement (art. 49 ss de l'ordonnance sur les constructions) ont été adoptées par le Conseil-exécutif le 22 décembre 1999 et entreront en vigueur le 1^{er} mars 2000.

Motion 83/98 Jäger, Oberscherli, du 19 mars 1998: Heures d'ouverture des magasins le dimanche (acceptée le 26. 11. 1998).

Le Conseil-exécutif a adopté, le 22 septembre 1999, le projet de révision de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI), lequel satisfait notamment aux exigences du motionnaire. Le projet sera examiné par le Grand Conseil au cours des sessions de février et d'avril 2000.

Motion 106/98 Siegenthaler, Berne, du 8 juin 1998: Aménagement des places de stationnement (acceptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998).

Les nouvelles prescriptions sur les places de stationnement (art. 49 ss de l'ordonnance sur les constructions) ont été adoptées par le Conseil-exécutif le 22 décembre 1999 et entreront en vigueur le 1^{er} mars 2000.

Motion 64/99 Gagnebin, Tramelan, du 8 mars 1999: Mesures d'accompagnement énergiques pour assurer l'approbation par le peuple des accords bilatéraux (acceptée sous forme de postulat le 15. 3. 1999).

Le Conseil-exécutif a tenu compte des requêtes du motionnaire dans ses prises de position adressées respectivement le 17 et le 31 mars 1999 au Conseiller fédéral Pascal Couchepin et à la Conférence des gouvernements cantonaux.

3.9.1.2 Classement extraordinaire

Aucun.

3.9.2 Réalisation de motions et de postulats

3.9.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Motion 46/98 Pfister, Zweisimmen, du 9 mars 1998: Amélioration de la collaboration entre les ORP et la caisse de chômage (points 1 et 4 acceptés; points 2 et 3 retirés le 25. 1. 1999).

Par mandat du 21 septembre 1999, la Direction de l'économie publique a chargé l'OCIAMT d'optimiser avant mi-2000, avec le soutien de consultants externes, les structures organisationnelles et fonctionnelles des services participant à l'exécution des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Le projet tient compte des requêtes de la motion Pfister.

Motion 131/98 Gerber, Thoune, du 31 août 1998: Assurance-chômage: ajustement de l'organisation (point 1 accepté lors du rejet du classement; point 2 accepté sous forme de postulat le 25. 1. 1999).

Par mandat du 21 septembre 1999, la Direction de l'économie publique a chargé l'OCIAMT d'optimiser avant mi-2000, avec le soutien de consultants externes, les structures organisationnelles et fonctionnelles des services participant à l'exécution des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Le projet tient compte des requêtes de la motion Gerber.

Motion 176/98 Fischer, Lengnau, du 2 septembre 1998: Coopération pragmatique au-delà des frontières (acceptée le 29. 6. 1999).

La coopération intercantonale s'est intensifiée. Le Comité gouvernemental de l'Espace Mittelland a ainsi lancé, le 26 novembre 1999, de nouveaux projets (collaboration entre les laboratoires de protection des eaux, laboratoire intercantonal pour l'hygiène du travail, centre de compétences pour les services vétérinaires et coopération dans le domaine de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant).

Motion 224/98 Ryser, Berne, du 18 novembre 1998: Taxe d'exemption des services de défense (acceptée le 29. 6. 1999)

La révision requise de la loi sur la protection contre le feu et les services de défense a été entamée. Selon l'état actuel de la planification, le projet de modification devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

3.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 23/96 Hutzli, Pieterlen, du 15 janvier 1996: Accompagner les projets d'actes législatifs d'une étude de droit comparé (acceptée sous forme de postulat le 18. 6. 1996, délai prolongé le 26.11.1998 jusqu'en 2000).

L'élaboration des directives sur la technique législative a été ajournée. La requête du motionnaire sera par conséquent examinée au cours de l'année 2001.

Motion 119/96 Walliser, Bienne, du 26 avril 1996: Places de stationnement et pollution de l'air (acceptée le 6.11.1996; délai prolongé jusqu'en 1999 le 26.11.1998 et jusqu'à l'an 2000 le 2.12.1999).

La motion Walliser porte sur trois requêtes:

1. Révision des plans de mesures de protection de l'air.
2. Assouplissement des prescriptions sur la gestion des places de stationnement.
3. Prise en compte plus globale de la charge polluante pour l'environnement.

La requête visant à assouplir les prescriptions sur la gestion des places de stationnement est satisfaite par le biais de la mise en vigueur de nouvelles prescriptions en la matière (cf. postulat 13/98 et motion 106/98 Siegenthaler).

En revanche, la révision des plans de mesures de protection de l'air ne sera achevée qu'en 2000, compte tenu de l'exigence d'une prise en compte plus globale des charges polluantes pour l'environnement.

3.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 34/88 Seiler du 1^{er} février 1988: Meilleure protection du Moossee et d'autres réserves naturelles (point 1 accepté; points 2 et 3 acceptés sous forme de postulat le 31. 8. 1998; délai prolongé jusqu'en 1992 le 8.11.1990 et jusqu'en 1994 le 4.11.1992).

En juillet 1997, le Conseil-exécutif a décidé que pour assurer une meilleure protection du Moossee, on pouvait utiliser du terrain appartenant au domaine agricole de Hofwil à titre de compensation en nature. Les propriétaires ne se sont pas encore engagés formellement sur la proposition concrète de compensation en nature et d'échange. La procédure de mise en dépôt public en vue de la révision de l'arrêté sera engagée en l'an 2000.

Berne, le 17 mars 2000

La directrice de l'économie publique: *Zölch-Balmer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 19 avril 2000

